



Le Président Juncker désigne Michel Barnier en tant que conseiller spécial pour la politique de défense et de sécurité européenne

Bruxelles, 17 février 2015

Le Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a désigné ce jour Michel Barnier en tant que conseiller spécial pour la politique de défense et de sécurité européenne.

Le Président Juncker a déclaré: « *Lorsque la nouvelle Commission a pris ses fonctions, nous avons indiqué que nous devons construire une Europe plus forte sur les questions de sécurité et de défense. Certes, l'Europe est avant tout une «puissance douce». Mais même la plus forte des puissances douces ne peut se passer à long terme d'un minimum de capacités intégrées en matière de défense et de sécurité. Michel Barnier a une longue expérience en matière de défense et est le mieux placé pour me conseiller et pour conseiller la Haute Représentante et Vice-Présidente Federica Mogherini sur ces questions essentielles pour l'avenir de l'Europe.* »

Michel Barnier a été commissaire européen dans les Commissions Prodi (1999-2004) et Barroso II (2010-2014). En 2001 il a présidé le groupe de travail sur la défense européenne en tant que membre du Praesidium de la Convention sur l'avenir de l'Europe. Il a été ministre des affaires étrangères du gouvernement français (2004-2005). En 2006, en tant que conseiller spécial auprès du Président de la Commission José Manuel Barroso, il a présenté un rapport au Conseil européen proposant la création d'une force européenne de protection civile. Au sein de la Commission Barroso II, il a été un des responsables de la task-force "Défense" et a supervisé la Communication sur les marchés européens de défense présentée par la Commission en Septembre 2014 au Conseil européen.

Dans ses nouvelles fonctions, Michel Barnier participera notamment à l'élaboration de la contribution du Président de la Commission aux travaux du Conseil européen en matière de politique européenne de défense.

Contexte

Les conseillers spéciaux prêtent directement leur concours aux membres de la Commission. La Commission peut désigner des conseillers spéciaux en raison de leurs qualifications exceptionnelles et, nonobstant d'autres activités professionnelles, pour prêter leur concours à une des institutions européennes, soit de façon régulière, soit pendant des périodes déterminées. La mission qu'assume Michel Barnier pour le Président Juncker est une mission à temps partiel et n'est pas rémunérée.

Pour de plus amples informations

[Une Europe plus forte sur la scène internationale : orientations politiques du président Juncker](#)

[Réglementation relative aux conseillers spéciaux de la Commission](#)

IP/15/4437

Personnes de contact pour la presse

[Natasha BERTAUD](#) (+32 2 296 74 56)

Renseignements au public:

[Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)